

# Règlement du championnat du Puy de Dôme 2023



## Organisation :

Le championnat du Puy de Dôme est organisé par les clubs de BMX affiliés F.F.C. à tour de rôle selon un ordre défini. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC.

**Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.**

***Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi qu'un maillot sur les protections type "dainese". Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché.***

La Championnat du Puy de Dôme se déroule sur une journée et attribue les titres de championnes et champions du département des différentes catégories.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés. Les arbitres nommés devront être titulaire d'une licence FFC.



### Engagements :

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie. Les différentes catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2023
Cruisers	A partir de 2007
XL	
U7 : pré licenciés	Garçons : 2017 et après
	Filles : 2016 et après
U9 : poussins	Garçons : 2015 / 2016
	Filles : 2014 / 2015
U11 : pupilles	Garçons : 2013 / 2014
	Filles : 2012 / 2013
U13 : benjamins	Garçons : 2011 / 2012
	Filles : 2010 / 2011
U15 : minimes	Garçons : 2009 / 2010
	Filles : 2008 / 2009
U17 : cadets	Garçons : 2007 / 2008
	Filles : 2006 / 2007
Hommes et Femmes 17 et +	Garçons : 2006 et avant
	Filles : 2007 et avant

### Particularités :

1. La catégorie XL est créée cette saison. Elle est réservée aux pilotes les plus âgés avec vélo de type Cruiser ou 20 pouces, sans pédale automatique et souhaitant faire une course loisir sans récompense. Chaque pilote devra disposer d'une licence les autorisant à faire de la compétition.
2. Les filles :  
Pour cette saison, la commission a eu la volonté de garder un enjeu sportif pour les filles. La commission a donc décidé trois règles pour 2023 :
  - Les filles et les garçons sont regroupés avec une année d'écart.
  - Les filles ou femmes auront leur propre finale par catégorie si le nombre le permet (+ de 4) ou sinon par catégories regroupées. Les récompenses seront remises en fonction du résultat de la finale.
  - Les filles peuvent faire deux finales en cas de qualification.

Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Tarif de l'inscription à une course départementales pour toutes les catégories : 10 € / pilote.

L'inscription dans la catégorie Cruisers est gratuite si le pilote est aussi inscrit en 20 pouces.



## Inscriptions :

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiqués, entre-autre :

- Nature de la compétition : Championnat du Puy de Dôme
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions.
- Heure de début des essais (prévisionnelle).
- Heure de début de la compétition (prévisionnelle)

Les inscriptions des pilotes se feront via cicleweb par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (le jeudi soir), les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur cicleweb dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, (si ce dernier est connu). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (ou famille de pilote) devra rigoureusement vérifier son inscription (Nom, Prénom, Numéro de plaque et **Catégorie**). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course.

Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



### Déroulement du championnat du Puy de Dôme :

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, les 4 premiers pilotes de chaque race poursuivront la compétition avec les phases finales.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

### Classement :

Le classement se fait à l'issue des finales. La première / le premier de chaque catégorie est champion(ne) du département du Puy de Dôme.

Un pilote d'un comité extérieur ne peut devenir champion du Puy de Dôme.



### Récompenses :

Une remise protocolaire sera organisée après les finales.

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (voir règlement FFC).

Les 8 finalistes de toutes les catégories, filles et garçons, seront récompensés. Les championnes et champions se feront remettre le maillot de champion / championne du Puy de Dôme offert par le comité départemental du département.

